Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 57 (1969)

Heft: 97

Artikel: Les avantages qu'il y a à être groupées : pourquoi faire partie d'une association

Autor: Devaud, J.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-272301

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 14.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

et Universitaire de
1205 Genève

21 MAI 1969

J. A. - Genève
Retour : 19, av. Louis-Aubert, 1206 Genève

FEMMES SUISSES
ET LE MOUVEMENT FÉMINISTE

Fondatrice : EMILIE GOURD

Organe officiel des informations de l'Alliance de sociétés féminines suisses

Paraît le troisième samedi du mois

Mai 1969 - N° 97

57e année

Rédactr. responsable :
Mme H. Nicod-Robert
Le Lendard
1093 La Conversion (VD)
Tél. (021) 28 28 09

Administration
et vente au numéro :
Mme Lechner-Wiblé
19, av. L.-Aubert
1206 Genève
Tél. (022) 46 52 00

Publicité :
Annonces suisses S.A.
1, rue du Vieux-Billard
1205 Genève

Abonnement : (1 an)
Fr. 8.— Suisse
Fr. 8.75 Etranger

Abonnement de solidarité féminine :
Fr. 10.—
Abonnement de soutien
Fr. 15.—
y compris les numéros spéciaux

Chèques post. 12-11791

Imprimerie Nationale
1211 Genève 1

SOMMAIRE

Page 2 : **Les bananes à la chambre à gaz**
Page 3 : **Les nouvelles grand conseillères neuchâteloises**
Page 4 : **L'assemblée des déléguées de l'Alliance - Travail et maternité**
Page 5 : **Un important message du Conseil d'Etat fribourgeois**
Page 6 : **Problèmes de l'Europe agricole**

POÉSIE VIVANTE

Les Portes de l'Aube

par Pier ALLINI

Jamais le monde n'a senti davantage le besoin de compter des poètes dans son sein. Aussi faut-il saluer avec joie et reconnaissance la parution, dans la collection « Poésie vivante » - « Tribune internationale de la Poésie » (Genève), du second volume de ses vers que publie Mme Pier Allini, auteur de nombreuses nouvelles parues dans diverses revues, traductrice de pièces de Brigitte Meng pour Radio-Genève.

Ce volume se présente sous la forme la plus agréable, car douze poèmes sont illustrés de dessins tracés à la plume d'une main sûre par Mme Nora Willi-Voelker et qui s'harmo-

(Suite page 6)

Les avantages qu'il y a à être groupées

Pourquoi faire partie d'une association

Il faut constater et regretter que les femmes en général mettent peu d'empressement à faire partie d'une association professionnelle, bien qu'il n'y ait pas d'opposition de principe de la part des hommes. Très souvent, elles ne font partie d'une association que pour y trouver une caisse d'assurance contre le chômage, qui est obligatoire. Il est évident que certaines situations familiales empêchent beaucoup d'entre elles de s'intéresser à la question de manière active en faisant partie de comités ou de commissions, mais toutes devraient être conscientes que leur appui moral et financier est nécessaire aux syndicats. Cependant il n'y a pas que des femmes mariées qui travaillent et les célibataires ne sont pas plus empressées que les mères de familles. Cela provient très souvent d'une indifférence pour les problèmes de la profession. Les plus âgées disent : « A quoi bon, ce n'est plus de notre temps ». Les plus jeunes espèrent presque toutes qu'elles ne travailleront que pendant quelques années, en attendant leur mariage et elles ne réalisent pas l'utilité de se grouper puisque, dans presque tous les secteurs, le travail est abondant.

ON N'OBTIENT RIEN SANS EFFORT

Elles oublient que les améliorations sociales dont elles jouissent n'ont été obtenues que grâce au travail constant et ingrat des syndicats, auxquels elles n'ont pas adhéré, auxquels elles n'ont pas apporté leurs cotisations. Toutes les campagnes de propagande, de défense des intérêts des travailleurs, les représentations dans les commissions coûtent cher et ce n'est que grâce à l'appui moral et financier de tous les salariés que les syndicats peuvent effectuer leurs tâches, que les discussions avec les employeurs peuvent avoir du poids. Lorsque les associations ne représentent que le 20 ou le 30 % des travailleurs d'un secteur, quelle peut être leur autorité ? De plus, **si les femmes veulent que leurs conditions de travail s'améliorent, elles ne doivent pas espérer que cela s'obtiendra sans efforts. Ce n'est qu'en faisant acte de présence partout qu'elles finiront par se faire entendre**.

La Suisse romande est très ouverte à l'idée de la collaboration active des femmes, surtout dans le canton de Genève, mais le recrutement est partout difficile.

LA PRÉSENCE FÉMININE EST NÉCESSAIRE

L'Association des Commis de Genève, la Société suisse des employés de commerce, l'Association des employés de banque ont des femmes dans leur comité, ainsi que les Jeunes commerçants à Lausanne. Les employés de la librairie et de l'édition ont une présidente centrale romande. Dans le grand syndicat national de la F.O.M.H. qui groupe en particulier les travailleuses de l'horlogerie, il n'y a pas de section féminine bien qu'il y ait des femmes dans les comités des sections. Ce syndicat ne compte que 8 % de femmes alors qu'elles sont nombreuses dans les fabriques, ce qui montre bien leur peu d'empressement à se syndiquer. La situation est la même dans le secteur de la vente.

La présence des femmes est également nécessaire dans les tribunaux des prud'hommes. Mais là aussi le recrutement est difficile. Et pourtant combien de causes concernant des conflits de travail entre salariées et employeurs et qui ne sont jugées que par des hommes faute de présence féminine dans les tribunaux. **Il est bien évident que les hommes ont beaucoup de peine à comprendre ce qui est demandé aux femmes dans les entreprises puisqu'ils exécutent des travaux tout à fait différents. Pourtant ce sont eux qui sont appelés à régler les cas.**

Beaucoup de professions sont protégées par des contrats collectifs, qui outre les salaires minima, traitent de beaucoup de questions sociales intéressant les travailleurs. Ces contrats sont discutés entre salariés, secrétaire syndicaux et employeurs. **Dans la plupart des professions, les femmes ne sont pas représentées lors de ces entrevues et leur point de vue n'est donc pas défendu. C'est dans ces entrevues que leur rôle serait important pour faire surtout disparaître les échelles différentes de salaires entre les hommes et les femmes, anomalies que l'on retrouve dans presque tous les contrats.**

Isolées dans les entreprises, les femmes ont peu de chance de faire entendre leur voix. **Ce n'est qu'en se groupant au sein d'organismes pouvant délibérer à égalité avec les employeurs qu'elles obtiendront tout ce dont elles sont encore privées :** des congés de maternité payés, des droits à des caisses de prévoyance ou de retraite, trop souvent réservées aux hommes, des postes à responsabilité et surtout l'égalité de salaire à égalité de travail.

Les femmes employeurs ont beaucoup mieux compris la nécessité de s'unir. Presque toutes font partie d'associations patronales qui défendent leurs intérêts et les représentent dans les commissions paritaires.

Je pense que c'est le rôle des organisations féminines de faire sans relâche de la propagande pour que les femmes prennent enfin conscience de la nécessité pour elles de faire partie d'organisations professionnelles. Cette propagande doit se faire dans les réunions et les assemblées et surtout en insérant des appels réguliers dans les journaux. En effet, les femmes ne faisant pas partie d'associations professionnelles peuvent difficilement être atteintes et par ce moyen on en toucherait quelques-unes. Cette propagande est aussi nécessaire que celle qui est faite pour l'égalité des droits politiques.

J. Devaud,
allocution prononcée
à une journée d'étude de l'Alliance.

Ces petits aborigènes de l'Inde contemplent sans méfiance le monde extérieur. Leur ouvrira-t-on la voie du développement ou resteront-ils exclus du domaine des possibilités multiples offertes à notre propre jeunesse ? Pourquoi n'auraient-ils pas d'école, l'occasion d'une formation professionnelle ou même une nourriture suffisante ?
L'Aide suisse à l'étranger travaille opiniâtrement à poser les bases d'un avenir meilleur

Association suisse pour le suffrage féminin

58e assemblée des délégués

Samedi 31 mai et dimanche 1er juin 1969, à Lausanne

SAMEDI, SALLE DU GRAND CONSEIL
place du Château, Lausanne

Dès 14 heures, à l'entrée de la salle, distribution des bulletins de vote, des cartes de participants et de banquet.

14 h. 45, assemblée des délégués.
A l'issue de l'assemblée, réception-apéritif, à Mon-Repos.

Repas du soir libre (non organisé).

Aula du Palais de Rumine, 20 h. 30 : conférence de **M. Charles Hummel,** secrétaire général de la Commission nationale suisse de l'UNESCO : **Un droit des femmes : l'égalité dans l'éducation.**

Discussion.

DIMANCHE,
LES PACOTS s/CHATEL-ST-DENIS (FR)

9 h. 15, Séance privée pour les délégués et les membres.

12 h. 30, banquet à l'Hôtel Hermitage.

* * *

Deux services religieux sont prévus pour dimanche matin :

7 h. 30, service religieux protestant en français.

7 h., messe à l'église Notre-Dame (Valentin).

une personne
toujours bien conseillée :

La cliente
de la
SOCIÉTÉ
DE
BANQUE SUISSE

E 1436

BIBLIOTHÈQUE DE GENÈVE